Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
QUARANTE-TROISIÈME SESSION
Documents officiels*

PREMIERE COMMISSION
53e séance
tenue le
mardi 29 novembre 1988
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 53e SEANCE

Président : M. ROCHE (Canada)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS A LEUR SUJET (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/43/PV.53
16 décembre 1988

FRANCAIS

88-63321 8067v (F)

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINTS 71, 72 ET 73 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS A LEUR SUJET

M. NGOVUKA (Zaïre) : Au moment où s'achève ce riche débat consacré aux questions de l'examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, il me sera permis, sans doute, de partager les vues de ma délégation, donc du Groupe africain au nom duquel mon pays a l'honneur de s'exprimer au cours du mois de novembre, avec celles des autres orateurs qui ont pris la parole avant moi.

La coopération et la sécurité internationales sont aujourd'hui les deux thèmes politiques majeurs de la politique internationale. D'un côté comme de l'autre, c'est-à-dire de l'Ouest à l'Est, les échanges de vues se déroulent autour de ces thèmes. Mais le monde ne se limite pas aux grandes puissances, aux pays nucléaires, aux pays riches. Le monde forme aujourd'hui un tout, qui inclut les pays du tiers monde et leurs préoccupations pour la paix, le développement économique et social, la dignité de la personne humaine, l'aspiration à l'autodétermination des peuples.

Un conflit régional ou sous-régional qui se déroule aux confins du monde, dans les régions les plus éloignées de la planète, intéresse l'Organisation des Nations Unies puisqu'un tel conflit peut toujours prendre de l'extension et menacer la paix et la sécurité internationales.

Plus de 43 ans se sont écoulés depuis que l Organisation des Nations Unies a été créée. Les Nations Unies sont nées pour préserver la paix et la sécurité internationales pour les générations futures. Le monde venait alors de sortir de la deuxième guerre mondiale, la plus meurtrière des guerres qu'ait connue l'humanité, une guerre qui fut la conséquence de la politique barbare menée par les puissances de l'Axe et qui se traduisit par le mépris des principes fondamentaux du droit international, spécialement le respect de la souveraineté des Etats, l'égalité entre Etats, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale des Etats, aussi bien le respect des droits de l'homme que des libertés fondamentales. Ce sont ces concepts que la Charte des Nations Unies a restaurés et tous les Etats y ayant adhéré sont censés les respecter scrupuleusement.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Ngovuka (Zaïre)

Cependant, le monde d'après-guerre a évolué dans une série de conflits armés de caractère régional. Les Etats, particulièrement ceux qui jouent un rôle majeur dans les affaires mondiales, se sont surarmés pour mieux préserver leur sécurité grâce à la dissuasion nucléaire. Les grandes puissances se sont arrogé le droit d'intervenir dans les affaires internes d'autres Etats soit pour consolider certaines dictatures au service de leurs intérêts, soit pour y étendre leur influence idéologique, foulant ainsi aux pieds certains principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Il y a eu aussi, comme faits positifs, la décolonisation des pays d'Afrique, d'Asie et d'autres pays du Pacifique et des Caraïbes.

Des alliances militaires sont aussi nées dont le but est de défendre les acquis idéologiques et politiques ou stratégiques, économiques et financiers au moyen des armements sur terre, sous les mers et les océans, dans les airs et jusque dans l'espace extra-atmosphérique.

L'armement nucléaire s'est amplement perfectionné. Il a atteint des niveaux terrifiants de destruction massive et quant aux armes classiques, elles ont connu un niveau de développement sans précédent au point d'être aussi meurtrières que les armes nucléaires. A côté des armes nucléaires et classiques, se sont développées les armes chimiques et biologiques utilisées, de sang-foid, pour infliger des pertes terribles à l'ennemi, sans aucune distinction entre objectifs militaires et civils.

Nous saluons ici l'initiative de la France de convoquer en janvier prochain à Paris une conférence internationale sur les armes chimiques dont les résultats devraient consister, c'est du moins notre souhait, à l'adoption de mesures concrètes tendant à assurer le respect du Protocole de Genève de 1925 sur les armes chimiques.

Le tableau est alarmant, presque apocalyptique. Cependant, il y a des raisons d'espérer et, dans cette perspective, nous pouvons nous réjouir du nouveau climat politique qui prévaut dans les relations internationales, particulièrement au niveau des deux supergrands. Ma délégation se réjouit de l'accord intervenu l'année dernière entre les Etats-Unis et l'Union soviétique concernant l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, accord qui devrait être suivi par la réduction de 50% des armes stratégiques.

L'Europe, où se trouvent rassemblées des forces armées considérables, a évolué vers un dialogue entre les deux blocs qui la composent : le bloc communiste et le bloc capitaliste, à travers la Conférence d'Helsinki et celle de Stockholm,

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Ngovuka (Zaïre)

conférences qui ont contribué à faire baisser la tension politique dans cette importante région du monde et à promouvoir des mesures de confiance, de sécurité et de désarmement qui ont contribué positivement au renforcement de la coopération et de la stabilité en Europe.

Dans le même contexte régional, ma délégation apprécie les efforts faits par les cinq présidents de l'Amérique centrale dans le cadre multilatéral. La signature de l'Accord d'Esquipulas II va évidemment dans le sens de la baisse de tension en Amérique centrale, prélude à une ère de paix et de coopération dans cette région. En même temps, ma délégation se félicite de la solution apportée à certains conflits régionaux tels que celui de l'Afghanistan et la guerre Iran-Iraq, et apprécie les efforts qui sont entrepris au niveau des négociations quadripartites sur l'Angola, des progrès qui sont accomplis pour traduire dans les faits la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sur l'indépendance de la Namibie. Ma délégation espère aussi que la dynamique de la paix va amener de profonds changements dans les autres régions du monde qui font face à des situations explosives telles qu'au Moyen-Orient, au Kampuchea, etc.

Les pays non alignés alimentent un courant d'idées pacifistes et de progrès pour répondre aux défis du monde d'aujourd'hui dans le cadre du respect de la souveraineté des Etats, de la coopération internationale, du respect du droit à l'autodétermination des peuples et de la dignité humaine. Et c'est sans doute le lieu de saluer la mémoire de tous ces vaillants fils du tiers monde qui ont marqué de leur empreinte indélébile l'histoire du Mouvement des pays non alignés, mouvement qui a connu un développement remarquable et dont les avis sur les principaux problèmes internationaux comptent.

Ce rappel du contexte politique dans lequel se déroule le débat sur les questions de la paix et de la sécurité internationales nous donne l'occasion d'aborder les points 71, 72 et 73 de l'ordre du jour de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale consacrés justement à ce thème.

Nous partirons d'abord de la question du renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée. Ma délégation fait siennes les conclusions auxquelles sont parvenus les ministres des affaires étrangères des pays méditerranéens, membres du Mouvement des pays non alignés, à Brioni, en Yougoslavie, les 3 et 4 juin 1987. La Méditerranée est une des régions du monde où il y a une excessive concentration de navires de guerre porteurs d'armes nucléaires

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Ngovuka (Zaïre)

et il est sans doute temps que les pays méditerranéens non alignés et les autres puissances qui y déploient des armes puissent engager un dialogue franc et approfondi pour faire de la Méditerranée une zone de paix et de coopération.

Ceci étant dit, qu'il me soit permis d'aborder successivement les questions évoquées dans les projets de résolution A/C.1/43/L.84 et A/C.1/43/L.85, traitant respectivement du renforcement de la paix et de la sécurité régionales et de la nécessité d'un dialogue politique pragmatique pour améliorer la situation internationale.

Autant nous pensons que l'Organisation des Nations Unies, en vertu de sa Charte, a la responsabilité fondamentale de maintenir la paix et la sécurité internationales, autant nous croyons qu'à l'âge nucléaire et spatial, l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables ne peut être le fruit d'un affrontement mais bien d'une politique de dialogue et de coopération et de mesures visant à renforcer les Nations Unies, conformément à leur Charte.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Ngovuka (Zaïre)

La question du respect des dispositions contenues dans la Charte des Nations Unies est fondamentale. Sans cette charte et sans le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui joue un rôle politique de premier plan dans le règlement des différends dans le cadre des divers mandats qu'il reçoit de l'Assemblée générale ou du Conseil de Sécurité, il serait difficile de faire accepter à tous les pays un code de conduite dans les rapports internationaux.

Dans un monde où les puissants ont tendance à faire usage de la force en ignorant la primauté du droit lorsque leurs intérêts sont menacés, dans un monde où la tentation d'exploiter des situations confuses pour consolider des positions gagnées par la ruse, la corruption et par la voie des armes est très forte, la communauté internationale devrait non pas céder à la tentation de réécrire la Charte mais s'y conformer car telle qu'elle est la Charte représente un garde-fou indispensable permettant le fonctionnement harmonieux et équilibré de l'Organisation des Nations Unies. Certes, cet instrument dont disposent les Etats est quelquefois tourné en dérision mais il représente malgré tout ce qu'il y a de meilleur dans le monde d'aujourd'hui pour atteindre les objectifs de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

En guise de conclusion, ma délégation voudrait au nom du Groupe africain renouveler ses sentiments de respect à l'égard de l'Organisation des Nations Unies pour avoir suspendu l'Afrique du Sud de toute participation aux travaux de l'Assemblée générale et souhaite que des pressions politiques plus accrues soient exercées par l'Organisation des Nations Unies sur le régime de Prétoria en vue de l'éradication de l'apartheid considéré comme crime contre l'humanité, car l'existence de l'apartheid n'est pas compatible avec les objectifs de la Charte.

Ma délégation voudrait également exprimer son appréciation sur la tenue à New York en 1987 de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, Conférence qui a mis en exergue, pour la première fois, non seulement l'étroitesse des liens entre ces deux notions mais aussi le fait que la sécurité des Etats ne repose pas seulement sur leur degré d'armement mais est aussi liée au facteur non militaire.

M. BORG OLIVIER (Malte) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, étant donné que ma délégation n'a pas encore eu l'occasion de le faire, je tiens en son nom à vous exprimer nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la Première Commission.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Borg Olivier (Malte)

Je félicite également les autres membres du Bureau. Bien que nous vous exprimions nos félicitations à un stade avancé des débats, je puis vous assurer qu'elles n'en sont pas moins sincères et chaleureuses que celles qui vous ont déjà été exprimées par de nombreuses autres délégations. Sous votre sage direction, la Commission s'acquitte de ses responsabilités avec succès et de manière efficace, et je suis sûr que tous ceux ici présents sont encouragés par les progrès réalisés jusqu'à présent.

Ma déclaration porte sur le point 71 de l'ordre du jour, et cette instance nous permet chaque année d'examiner la situation concernant la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée et d'évaluer les faits nouveaux intervenus entre les sessions de l'Assemblée générale. De cette manière, nous pouvons échanger des vues sur une question qui revêt une importance particulière pour notre région, et, à la lumière de nos débats, nous, pays méditerranéens, avec la coopération et la compréhension d'autres pays, nous nous efforçons de renforcer les résultats obtenus ainsi que la paix, la sécurité et la coopération en Méditerranée.

La diversité des peuples et des différences historiques, culturelles, sociales et même économiques et géopolitiques est plus grande en Méditerranée que dans toute autre région. C'est une région où l'Est et l'Ouest se rencontrent. Comme le Premier Ministre de mon pays l'a fait observer à juste titre dans une récente déclaration, nous connaissons tous la phrase, tant reprise depuis qu'elle a été prononcée par un célèbre personnage historique, "L'Europe, de l'Atlantique à l'Oural". La popularité de cette phrase a quelque peu fait oublier celle tout aussi valide, concernant aussi l'Europe, à savoir : de l'Arctique à la Méditerranée. La dimension Est-Ouest et la dimension Nord-Sud sont des dimensions importantes et pertinentes dans toute évaluation complète de la situation mondiale actuelle.

A Malte, nous restons préoccupés par la situation qui existe dans notre région, qui, dans le passé, a été le théâtre de tensions et de conflits. Tous les Etats méditerranéens sont pleinement conscients qu'ils ont un rôle primordial à jouer dans le développement de leur région. Il y a des problèmes très graves - comme ceux que posent Chypre, le conflit israélo-arabe et la question palestinienne, qui est au coeur de ce conflit - qui exigent une solution durable et qui continuent de créer des divisions et des tensions dans l'ensemble de la région

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Borg Olivier (Malte)

méditerranéenne. Toutefois, il y a également plusieurs facteurs communs qui pourraient nous unir. C'est dans ce cadre que nous avons noté une compréhension et un dialogue plus larges et une meilleure coopération entre les Etats méditerranéens. Il faut encourager cette tendance car elle contribuera sans aucun doute à accroître la stabilité dans la région méditerranéenne.

Il est donc logique que les pays riverains de la même mer estiment qu'il est de leur intérêt bien compris de trouver les moyens de poursuivre la coopération et la coordination en renforçant leurs efforts en vue d'assurer à leurs peuples une vie meilleure. Cet objectif ne pourra être pleinement réalisé que lorsque la paix et la sécurité prévaudront en Méditerranée. Les déclarations faites à l'Assemblée générale et à la Première Commission montrent clairement que d'autres peuples et d'autres pays ont les mêmes préoccupations.

Nous sommes encouragés par les attitudes constructives et positives qui existent dans la plupart des pays méditérranéens et nous en félicitons. Nous notons l'amélioration des relations bilatérales et les autres efforts que déploient les pays méditerranéens dans leur recherche de la paix, de la sécurité et de la coopération, et ces progrès positifs reçoivent l'appui de pays n'appartenant pas à la région méditerranéenne, y compris des grandes puissances, comme il ressort du rapport du Secrétaire général (A/43/579).

Il est évident que ce qui se passe dans la région méditerranéenne tend à influencer les relations internationales dans l'ensemble de l'Europe et au-delà. L'idée selon laquelle la sécurité en Europe est intimement liée à la sécurité dans toute la région méditerranéenne est partagée par tous.

Les caractéristiques géopolitiques particulières de la Méditerranée ont été soulignées à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) par l'adoption, en août 1975, de l'Acte Final d'Helsinki, dans lequel, pour la première fois, des dispositions pertinentes sur les questions relatives à la sécurité et à la coopération en Méditerranée ont été acceptées par les 35 Etats participants. L'adoption de l'Acte final à Helsinki est considéré comme l'un des événements historiques de l'après-guerre, qui affecte les relations entre les Etats participants d'Europe, les Etats-Unis et le Canada et qui contribue sensiblement à la paix et à la sécurité internationales. Le processus déclenché à Helsinki a continué d'être développé à la Conférence de Vienne sur la sécurité et la

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Borg Olivier (Malte)

coopération en Europe, lorsque Malte et les huit autres Etats neutres et les Etats non alignés ont présenté un document de compromis qui comprenait des questions relatives à la sécurité et à la coopération en Méditerranée.

Malte est fière d'être partie à l'accord conclu à Helsinki, et notamment d'avoir promu pendant 12 ans la question de la Méditerranée dans le cadre de la CSCE. Aujourd'hui, nous assistons à une coopération accrue non seulement entre les Etats participants de la CSCE mais également entre les Etats européens participants et d'autres Etats non européens riverains de la mer Méditerranée.

La réunion de Vienne a entamé sa troisième année et la fin n'est toujours pas en vue. Cependant, cette déclaration austère cache un certain nombre de réalisations qui doivent être mentionnées.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Borg Olivier (Malte)

Le document publié le 13 mai par les ministres des affaires étrangères du groupe des pays neutres et non alignés représente un pas important. En fait, à certains égards, il constitue un pas de géant par rapport au document de clôture de Madrid. Nous relevons les progrès réalisés aussi bien sur le plan normatif que du point de vue de la mise en oeuvre, et ce dans tous les chapitres du document. Des concepts et idéaux aussi fondamentaux que ceux de la liberté de pensée et de religion, la liberté de mouvement et le recours pour ceux qui estiment que leurs droits de l'homme ont été violés constituent un nouveau chapitre dédié à la dimension humaine de la CSCE. Ces notions ont été ou bien développées à partir de documents existants ou présentés pour la première fois.

Nous constatons également l'avance prudente faite en ce qui concerne la question de la Méditerranée qui, jusqu'à présent, n'a pas seulement été la Cendrillon mais également la pomme de discorde lors de réunions précédentes. Nous espérons sincèrement que lorsque les documents dont la Conférence est actuellement saisie seront adoptés dans le document de clôture de Vienne, il sera possible pour la première fois d'avoir une vue d'ensemble de cette région névralgique, l'accent étant mis particulièrement sur son environnement, lors d'une réunion ad hoc. Il serait ainsi possible pour la première fois d'exposer à la même réunion les différents problèmes de la région qui, le plus souvent, sont traités de façon sectorielle, et d'avoir ainsi la possibilité de mieux les comprendre. Nous attendons cette évolution positive avec espoir, y voyant l'occasion unique pour les pays du bassin méditerranéen, notamment les Etats non participants, de se joindre à ceux qui se préoccupent profondément du destin de la région.

Malte a l'intention de continuer à jouer un rôle actif dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la coopération dans la Méditerranée. Comme l'ont déclaré en différentes occasions le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères de mon pays, Malte a pour objectif d'utiliser son satut de pays neutre et fidèle à la politique du non-alignement pour contribuer activement et concrètement à la paix et à la sécurité régionales ainsi qu'au bien-être économique et social des pays de la Méditerranée.

De concert avec les autres Etats méditerranéens non alignés, et conformément à son attachement à la coopération et au dialogue dans la Méditerranée, Malte a suivi intensément et avec intérêt le potentiel croissant qui s'offre aux pays méditerranéens non alignés de contribuer à la stabilité, à la sécurité et à la paix dans la région. La réunion de Brioni de 1987 et la prochaine réunion des pays

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Borg Olivier (Malte)

méditerranéens non alignés qui doit avoir lieu à Alger en 1987 sont la manifestation du dialogue constructif amorcé par ces pays et reflètent la volonté de tous les intéressés de continuer sur cette voie.

Le Gouvernement de Malte, pour sa part, reste attachée à une politique étrangère qui est claire et prévisible. Comme le Premier Ministre de mon pays l'a déclaré, Malte est guidée par ses convictions de principe et ses vieilles traditions culturelles. Malte a clairement laissé entendre qu'étant donné son héritage européen et ses relations commerciales avec la Communauté économique européenne (CEE), elle continuerait à resserrer ses liens avec la Communauté, son but déclaré étant de devenir membre à part entière de la CEE dans de justes conditions. L'attachement de Malte à l'Europe ne signifie pas déloyauté vis-à-vis de la Méditerranée. Il signifie au contraire une présence qui renforcera, dans la mémoire des Européens, les racines méditerranéennes de l'Europe et ses liens avec la région de la Méditerranée. Mon gouvernement rejette la fausse dichotomie du concept de "L'Europe ou la Méditerranée". Pour nous, toutes deux se complètert.

Durant l'année écoulée, mon gouvernement a continué de jouer un rôle actif dans plusieurs instances et de manifester ainsi son ferme attachement au règlement pacifique des conflits en Méditerranée, au relâchement des tensions et au développement de la coopération dans les domaines politique, économique et social. Le Gouvernement maltais a estimé nécessaire, à plusieurs reprises, de souligner, entre autres, que Malte a l'intention de renforcer ses liens avec tous les pays méditerranéens, en particulier avec ses plus proches voisins du sud de l'Europe et de l'Afrique du Nord. Ces liens s'inspirent non seulement de considérations de bon voisinage mais nous sont également dictés par notre part de responsabilité dans la promotion de la paix et de la coopération dans la région.

Ces politiques devraient renforcer le cadre des liens sur la base desquels Malte apparaît comme le pont entre l'Europe et l'Afrique du Nord. Dans une région comme la Méditerranée, où les tensions persistent, l'établissement de liens de ce type est d'une importance cruciale.

Nous notons avec un certain intérêt la décision prise d'un commun accord par les cinq pays du Maghreb - dont quatre sont également des pays méditerranéens - de travailler à l'union du Maghreb par la coordination de leurs services économiques et financiers étrangers, l'harmonisation de leurs politiques d'enseignement et la garantie du droit à la liberté de mouvement et de domiciliation à leurs citoyens.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Borg Olivier (Malte)

Mon gouvernement a déclaré maintes et maintes fois que Malte est une porte ouverte sur le monde arabe. Il convient de ne pas oublier que l'Europe englobe la moitié de la Méditerranée.

Il a été reconnu maintes fois que la sécurité de la Méditerranée est intimement liée à la sécurité européenne ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales. Plusieurs incidents ont prouvé que ce qui se passe en Méditerranée a eu et continue d'avoir une incidence marquée sur l'Europe dans son ensemble et au-delà. C'est la raison pour laquelle mon pays n'a cessé de demander instamment que les négociations et les accords internationaux importants de désarmement, tels que l'accord récent sur les missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - le Traité FNI -, englobent également la région de la Méditerranée.

Malte a l'intention de continuer à défendre la problématique méditerranéenne dans toutes les instances et à toutes les occasions qui se présenteront, y compris dans le cadre du processus de la CSCE, du Mouvement des pays non alignés, du Commonwealth et, surtout, ici, aux Nations Unies.

Comme les années précédentes, ma délégation s'est entretenue avec les délégations des autres Etats méditerranéens au sein du Mouvement des pays non alignés ainsi qu'avec d'autres délégations intéressées et, sur la base de ces consultations, un projet de résolution sur la paix, la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée a été présenté à la Première Commission au titre du point 71 de l'ordre du jour pour qu'elle l'examine et prenne une décision à son sujet. Le projet de résolution, distribué sous la cote A/C.1/43/L.86, est parrainé par les délégations de l'Algérie, de Chypre, de la Jamahiriya arabe libyenne, de Malte, du Maroc, de la Roumanie, de la Tunisie et de la Yougoslavie.

Au nom des auteurs de ce projet de résolution, je tiens à remercier tous ceux qui se sont montrés coopératifs et compréhensifs à notre égard. Malte et les autres auteurs espèrent sincèrement que, comme par le passé, le projet de résolution sur cette importante question sera adopté par consensus à la présente session.

M. BENYAMINA (Algérie) : La situation internationale a assurément connu ces dernières années une évolution remarquable, notamment marquée par un dialogue qui, au cours de l'année écoulée, n'a pas manqué de tenir ses promesses.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Benyamina (Algérie)

De ce point de vue, ma délégation a déjà eu l'occasion de s'attarder sur l'importance et la signification de cette dynamique de la négociation qui, appliquée avec succès au domaine du désarmement, notamment par la conclusion de l'Accord FNI, a également gagné les conflits régionaux entrés aujourd'hui, pour nombre d'entre eux, sous l'impulsion du dialogue entre superpuissances mais parfois aussi de manière autonome, dans une phase active de règlement pacifique.

Dans ces processus de règlement, l'ONU est à chaque fois sollicitée pour jouer un rôle d'importance et veiller à la promotion et à la mise en oeuvre de solutions justes et définitives.

Un tel rôle peut paraître aujourd'hui naturel au regard de la mission première de l'Organisation, telle qu'énoncée dans la Charte, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il faut pourtant dire que si l'Organisation a imposé, peut-être comme jamais auparavant, le caractère irremplaçable et le cadre incontournable qu'elle représente, il lui faut encore vaincre le scepticisme et la défection de quelques-uns. Il faut dire aussi qu'elle se débat toujours dans des difficultés financières, dont la persistance ne peut se justifier dès lors que, par une présence active qui doit beaucoup au dynamisme de son Secrétaire général, elle s'est rendue indispensable dans cette phase cruciale pour la paix et la sécurité internationales, où il faut renforcer l'acquis et rendre irréversible le processus de négociation qu'elle a su encourager et promouvoir.

S'il fallait un exemple pour illustrer cette évolution de la tentative de marginalisation au regain de faveur inévitable des Nations Unies, il suffirait de rappeler qu'il y a quelques années, le Secrétaire général regrettait dans son rapport sur l'activité de l'Organisation que deux forces multinationales d'interposition s'étaient constituées totalement en dehors de l'ONU. L'on sait aujourd'hui que ces forces ont tragiquement échoué et que cette dernière, c'est-à-dire l'ONU, se présente bien comme le recours irremplaçable.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Benyamina (Algérie)

Par ailleurs, s'il peut paraître surprenant que certains semblent subitement redécouvrir les services inestimables que les Nations Unies peuvent rendre à l'idéal pacifique universel, on ne peut s'empêcher de rappeler que les pays non alignés pour leur part, n'ont jamais douté de la vocation de l'Organisation d'oeuvrer pour la paix et la sécurité internationales et de sa parfaite aptitude à mener à bien cette mission.

De fait, l'attachement indéfectible des pays non alignés à la Charte et à son organisation relève d'un engagement permanent envers l'organe universel et le multilatéralisme qu'il représente, et auxquels - il faut le dire - ne peuvent se substituer avantageusement la concertation restreinte au sein de clubs militaires fermés ou de cercles économiques exclusifs.

Dans le même temps où l'Organisation est parvenue parfois jusqu'à forcer l'adhésion de ses détracteurs, des interrogations légitimes, et parfois des initiatives concrètes, apparaissent qui se révèlent soucieuses d'accroître l'efficacité du rôle de l'ONU et son implication dans les problèmes communs à l'humanité tout entière. Il est de fait remarquable que pour aussi significatifs que nous soyons disposés à le reconnaître, les progrès enregistrés par la concertation et la négociation politiques manquent toujours de se confirmer par la prise en charge des autres problèmes qui se posent également en termes de sécurité et qui relèvent des domaines économiques, sociaux, financiers, écologiques, etc.

De ce point de vue, ma délégation est prête a priori à considérer toute proposition où elle reconnaîtrait un effort participant de l'oeuvre constructive. L'invocation de la Charte ne peut servir de prétexte à la fuite d'un débat qui peut avoir son utilité quand la Charte elle-même est encore loin d'être scrupuleusement respectée.

Il est certain que la Charte est un instrument qui conserve toute sa vigueur et toute sa validité. Mais faut-il rappeler que le recours à la force relève encore d'une pratique fréquente, qu'il reste souvent la règle quand la Charte le réduit aux deux seules exceptions de la légitime défense et de l'application de son Chapitre VII?

Que dire aussi de l'argument selon lequel la Charte se suffit à elle-même et que point n'est besoin d'expliciter ses dispositions? La Charte elle-même ne parle-t-elle pas de l'objectif de codification et de développement progressif du droit? Même s'il ne fallait qu'entreprendre la pleine application des dispositions de la Charte, beaucoup serait à faire qui exigerait davantage des Etats investis

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Benyamina (Algérie)

de responsabilités particulières au titre de leur appartenance permanente au Conseil de sécurité. Ainsi n'est-ce pas de la seule application de la Charte, et notamment de son Chapitre VII, que relève la réponse qu'exige la communauté internationale face à la persistance du régime de l'apartheid? Il y a lieu de souligner ici que les dispositions de la Charte ne sont pas cette lettre morte qu'on ranime pour les besoins d'une excuse commode.

En ne faisant que s'en tenir strictement au cadre mis en place par la Charte, l'oeuvre donc reste immense à entreprendre. Aucune initiative constructive dont les auteurs se montreraient prêts au dialogue et à l'échange d'idées ne devrait être rejetée a priori, avant même que l'occasion ne lui ait été donnée de faire la preuve de son aptitude à stimuler un débat nécessaire.

Les Nations Unies et chacun de leurs organes doivent reprendre pleinement possession des moyens que leur ouvre la Charte pour la poursuite et l'accomplissement des objectifs qui y sont inscrits. Cela est particulièrement vrai du Conseil de sécurité appelé aujourd'hui à retrouver et renforcer l'unanimité de ses membres permanents pour le règlement de conflits parfois contemporains de la création des Nations Unies. Là, également, l'on ne peut manquer d'insister sur le souci d'exemplarité dans la conformité avec la Charte qui devrait guider l'action des membres permanents du Conseil au regard des responsabilités individuelles ou collectives dont elle les investit.

A ce titre, il était déjà préoccupant de voir que le conflit du Moyen-Orient, pourtant de ceux qui menacent le plus sérieusement la paix et la sécurité internationales, restait singulièrement absent de l'effort authentique de règlement juste et durable.

Il est aujourd'hui non moins préoccupant d'observer que par un usage abusif de compétences administratives, il soit tenté, et cela au lendemain même des décisions courageuses prises par le Conseil national palestinien à Alger, d'empêcher le peuple palestinien d'exprimer, devant l'Assemblée générale, par la voix de son représentant le plus qualifié, sa disposition à oeuvrer à l'indispensable règlement juste et définitif du conflit du Moyen-Orient dans le cadre d'une conférence internationale effective qui se tiendrait sous l'égide des Nations Unies et avec la participation de plein droit du représentant unique et légitime que le peuple palestinien s'est choisi, à savoir l'Organisation de libération de la Palestine.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Benyamina (Algérie)

Le conflit du Moyen-Orient n'est que l'une des malheureusement nombreuses crises qui contribuent gravement, par leur persistance, à la détérioration de la sécurité en Méditerranée. Cet espace maritime à vocation pacifique qui demeure exposé à l'aventurisme agressif israélien est également le lieu où se manifeste l'activisme militaire de forces étrangères à la région. C'est là une situation qui ne cesse de préoccuper les pays riverains non alignés engagés dans la poursuite d'une entreprise de promotion du dialogue effectif et de la coopération étendue avec les pays parties au processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Si celui-ci de poursuit en effet de manière intensive à Vienne après les résultats positifs pour l'Europe obtenus à Stockholm, il tarde toujours à s'ouvrir aux préoccupations des pays non alignés riverains de la Méditerranée. L'unité géographique autant que l'exigence politique commandent pourtant que l'approche des problèmes de sécurité de l'Europe et de son prolongement naturel, la Méditerranée, prenne valablement en compte ces préoccupations. L'Europe ne peut durablement rester sourde à leurs intérêts et muette sur la réponse à leur donner dans le cadre d'un dialogue effectif quand les tensions qui pèsent sur la Méditerranée menacent de l'atteindre là où elle est le plus sûre de son aptitude à les résorber. C'est une erreur de considérer la rive sud de la Méditerranée comme périphérique à sa rive nord et à l'Europe et que, partant, les crises peuvent y être confinées et maîtrisées. C'est donc en partenaires responsables que les pays non alignés méditerranéens se sont organisés pour promouvoir inlassablement un dialogue étendu avec les pays parties à la CSCE.

Dans le même temps, ils se sont engagés résolument dans une coopération multiforme entre eux-mêmes par une démarche qui n'est cependant ni un substitut, ni un préalable au dialogue qu'ils souhaitent ouvrir et poursuivre avec la CSCE. Après la réunion de Brioni, en Yougoslavie, qui a été importante pour la série de décisions orientées vers l'action qui y ont été prises, la réunion d'Alger prévue pour l'année 1989 devrait également permettre d'avancer sûrement dans la voie ainsi indiquée.

A l'heure où le dialogue ouvre partout de nouvelles possibilités, il est urgent de remettre à l'ordre du jour les priorités dont l'examen a été compromis par les années de méfiance et de confrontation. Il est nécessaire, en fait vital, en particulier pour la sécurité des pays non alignés et le développement des pays

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Benyamina (Algérie)

du tiers monde, qu'un environnement international politique progressivement assaini s'accompagne de la neutralisation des menaces tant militaires que non militaires à leur sécurité. Une réponse concertée, multilatérale, doit leur être apportée qui garantisse le respect des intérêts de tous les Etats et l'exercice de leur droit à poursuivre leur développement économique dans un environnement international structuré et stimulant. Nul endroit autre que les Nations Unies n'est mieux indiqué pour entreprendre cette tâche et la mener à bien. C'est dans cette enceinte qu'elle doit s'organiser et c'est ici qu'elle doit commencer. C'est notre voeu de voir cette quarante-troisième session de l'Assemblée générale y contribuer.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. HAGOSS (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : L'année qui s'achève restera dans l'histoire en tant qu'année du dialogue positif et année pendant laquelle l'esprit de la colombe aura présidé aux relations internationales. Cette année, peut-être plus qu'en aucune autre de ces dernières années, nous avons assisté à une prolifération d'activités diplomatiques caractérisées par un pragmatisme accru. De nombreux pays, puissants et faibles, grands et petits, développés et en développement, appartenant à l'Est ou à l'Ouest, se sont unis pour rechercher des solutions pacifiques à des problèmes persistants aux ramifications néfastes au maintien de la paix et de la sécurité internationales. La politique persistante de dissuasion et la politique du diktat unilatérale ont cédé la place aux voies pacifiques de la diplomatie du XXe siècle. Dans bien des cas, les bons offices très louables du Secrétaire général des Nations Unies et, de fait, les bons offices de nombreux hommes d'Etat dans le monde entier ont été mis à profit. Des efforts non moins louables déployés dans de nombreuses parties du monde ont sans aucun doute contribué à l'épanouissement de la paix. Aujourd'hui, bien qu'il soit difficile de considérer résolus tous les problèmes mondiaux, on peut dire sans équivoque possible qu'une base solide a été jetée pour la recherche de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et mondial.

Pour un observateur attentif des relations internationales, les leçons que l'on peut tirer de cette évolution sont évidentes. Il est évident aujourd'hui que le maintien de la paix et de la sécurité internationales n'est pas l'apanage d'un club militaire ou politico-économique ni une chasse gardée de certaines puissances nucléaires. Bien au contraire, il est évident que la paix ne pourra être instaurée que lorsque toutes les parties intéressées oeuvreront à cette fin. Nul ne saurait contester que la paix ne peut régner que lorsque des hommes d'Etat perspicaces font preuve du courage et de la volonté politique de mettre en oeuvre des initiatives pacifiques ayant des incidences directes sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il ressort pleinement à l'évidence que le rôle que peuvent jouer les Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales est irremplaçable. Il est non moins apparent que des initiatives pacifiques ne peuvent être entreprises et aboutir aux résultats escomptés que lorsqu'il est tenu dûment compte des préoccupations de toutes les parties intéressées. Il est évident que la paix ne saurait être obtenue au détriment de ceux qui y aspirent. Il est également vrai que la paix n'est durable que lorsqu'elle est perçue comme étant indivisible.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Hagoss (Ethiopie)

Il est clair qu'il n'existe pas de recette globale pour le maintien de la paix tant régionale que sous-régionale. A cet égard, il est encourageant de constater que les grandes puissances peuvent apporter une contribution à cette entreprise noble de l'homme lorsqu'elles choisissent d'assumer leur responsabilité internationale d'une façon susceptible de promouvoir le processus de paix et lorsqu'elles s'abstiennent de considérer les problèmes mondiaux à travers le prisme souvent déformant des politiques Est-Ouest. Il est édifiant de constater que notre village mondial peut se passer des bourrasques glaciales de la guerre froide. Mais surtout, quand bien même elle régnerait dans aucune partie du monde, la paix ne peut être imposée dans aucune partie du monde.

Nous savons aujourd'hui, comme nous l'avons toujours su, que la paix est véritablement indivisible. Nous sommes particulièrement conscients aujourd'hui, comme nous l'avons été pendant de nombreuses années, que les facteurs non militaires de la paix et de la sécurité doivent être dûment pris en ligne de compte si l'on veut que règne la paix internationale. Les signes en sont très visibles partout. Les problèmes mondiaux sont liés et leurs conséquences défavorables ne peuvent être limitées à une partie de l'humanité. De fait, il semble que nous devions tous soit survivre soit couler ensemble.

C'est animés de cette profonde conviction que nous avons étudié très attentivement la proposition avancée par la communauté socialiste touchant l'approche globale de la paix et de la sécurité internationales. Lorsque ma délégation a eu l'occasion de commenter cette proposition au cours de la quarante et unième session de l'Assemblée générale, elle avait indiqué qu'avec un examen et une élaboration plus poussés, cette proposition pourrait contribuer considérablement à faire progresser la paix et la sécurité internationales. Au fil des années, les partisans de la proposition ont développé le concept afin de le rendre pleinement conforme à l'esprit et à la lettre de la Charte. Nous sommes particulièrement heureux de constater que la notion originale d'un système général de sécurité internationale a été remplacée par une approche plus schématique de la sécurité internationale. En félicitant chaleureusement les délégations intéressées de l'esprit de souplesse dont elles ont fait preuve en prenant dûment compte des préoccupations de toutes les délégations et, plus encore, en dissipant la crainte que le système proposé n'aille à l'encontre de certaines dispositions de la Charte,

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Hagoss (Ethiopie)

nous saisissons cette occasion pour les assurer que nous appuierons le projet de résolution A/C.1/43/L.74/Rev.1, intitulé "Approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies".

En tant que pays qui, au cours des siècles, a résisté à toutes sortes d'agressions contre son indépendance, son intégrité territoriale et son unité, et qui s'est opposé à l'ingérence dans ses affaires intérieures, l'Ethiopie est pleinement consciente de ce qu'est l'essence même de la paix et de la sécurité. L'importance de la paix et de la sécurité régionales et mondiales est une question à laquelle mon pays attache une importance extrême. Aujourd'hui, comme par le passé, mon pays contribue au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au niveau de sa région, l'Ethiopie collabore avec ses voisins pour trouver des solutions durables à des problèmes communs ayant des incidences directes sur la paix et la sécurité régionales. Avec l'un de ses voisins, la Somalie, mon pays continue de prendre des mesures d'ordre pratique pour mettre pleinement en oeuvre dans l'esprit et dans la lettre l'Accord conclu en avril dernier entre la Somalie et l'Ethiopie. Nous savons que la paix ne peut être instaurée qu'étape par étape, et que la stabilité régionale ne peut se construire d'une façon réaliste que pas à pas. C'est pourquoi nous continuerons à mener la même politique de bon voisinage dans nos relations avec nos autres proches voisins de même qu'avec tous les Etats qui souscrivent pleinement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Le climat politique actuel est encourageant. La paix est tant un processus que le produit d'un processus d'effort soutenu de la part de l'homme. Mais cette même paix est vulnérable aux vents froids dont les effets lui sont nuisibles. C'est pourquoi nous devons contribuer au maintien de la paix en nous abstenant de toute action pouvant être perçue comme une intervention ou une ingérence dans les affaires intérieures de tout Etat. Rejetons ensemble les théories médiévales associées à l'exercice négatif du pouvoir de l'Etat, qu'il s'agisse d'un pouvoir économique, politique ou culturel. L'année qui est sur le point de s'achever a été proclamée à juste titre "l'année du dialogue" et "l'année des casques bleus". Prenons l'engagement de faire des années à venir des années de paix, de justice et de prospérité pleines de promesses. Oeuvrons tous à la paix pour le plus grand bien de l'humanité.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. SAGHAFI-AMERI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Mon ambassadeur est occupé en ce moment dans une autre commission, je vais donc donner lecture de notre déclaration en son nom.

Cette année, comme de coutume, la Première Commission a traité des questions de désarmement dans la première étape de ses travaux et elle est prête à conclure ses travaux sur la sécurité internationale. Ces deux questions importantes sont souvent discutées sous un seul titre car elles sont étroitement liées entre elles et qu'elles influent l'une sur l'autre. C'est peut-être aussi pourquoi elles figurent toutes deux à l'ordre du jour de la Commission. De même, la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a décidé que le Secrétaire général, avec le concours d'experts compétents, devait continuer d'étudier le rapport entre le désarmement et la sécurité internationale.

Le monde subit des changements plus profonds et plus rapides au fur et à mesure qu'il approche du seuil du XXIe siècle. Les progrès sans précédent de la science et de la technologie nous ont conduits à un dilemme : soit le progrès et la prospérité grâce à la coopération internationale, soit la catastrophe, résultat de l'augmentation des armements, de la méfiance et des guerres.

Il est certain que, dans les affaires mondiales, notre priorité ne peut être que la paix et la sécurité internationales et cela exige une nouvelle approche de la part de tous les Etats - et surtout de la part des grandes puissances - à l'égard des questions du désarmement sous tous leurs aspects : armes nucléaires, chimiques ou classiques.

L'importance de la question du désarmement dans le contexte de la sécurité internationale découle du fait que l'accumulation d'armements a maintenant atteint un niveau si dangereux que l'existence même de l'humanité est menacée comme jamais elle ne l'a été dans l'histoire. La rivalité entre les deux grandes puissances a conduit à une accumulation des armes les plus meurtrières et les plus destructrices que nous ayons jamais connues. Les armes nucléaires à elles seules suffiraient pour détruire plusieurs fois le monde entier. Leur prolifération horizontale et verticale menace gravement la sécurité internationale. La course aux armements entre les superpuissances n'a fait qu'exacerber cette situation déjà dangereuse.

D'une manière générale, l'absence de succès tangible dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements a réduit le niveau de sécurité pour tous. Nous pouvons en déduire qu'un désarmement véritable doit être réalisé en

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Saghafi-Ameri (République islamique d'Iran)

tant que mesure efficace de renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Dans les circonstances actuelles, où les changements se produisent si rapidement et où tous les jours des progrès technologiques sont réalisés dans le domaine militaire, la cessation de la course aux armements et la prévention d'une nouvelle course à de nouveaux types d'armes revêtant plus d'importance que jamais auparavant.

J'ai parlé de désarmement véritable, et qu'il me soit permis de développer cette idée puisqu'elle joue un rôle important dans la paix et la sécurité internationales. Au cours des délibérations de la Première Commission cette année, beaucoup de délégations se sont déclarées satisfaites de l'entente qui régnait entre les deux superpuissances du fait de l'accord qu'elles ont conclu sur l'élimination de leurs armes nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée, le Traité FNI.

Ces manifestations de satisfaction ne peuvent être interprétées que comme l'espoir sincère de voir la réalisation immédiate de résultats plus importants dans le domaine du désarmement, car le Traité FNI à lui seul, même s'il est intégralement mis en oeuvre, ne permettrait d'éliminer que 4 % des arsenaux nucléaires actuels. A ce niveau, je voudrais faire part d'une préoccupation qui a fait suite aux discussions au sujet de la modernisation et du renforcement des forces nucléaires et classiques.

"Toutes les forces nucléaires stratégiques soviétiques déployées au milieu des années 1980 auront été remplacées par des systèmes nouveaux ou modernisés d'ici au milieu des années 1990."

Cette citation, bien sûr, est tirée d'une déclaration faite par Mlle Solesby, représentante du Royaume-Uni à la Première Commission.

A cet égard, il n'y a pas lieu d'être surpris de voir la partie soviétique signaler une évolution semblable à l'Ouest montrant que, là-bas aussi, ils sont engagés dans une course qualitative aux armements. En fait, la semaine dernière encore, les Etats-Unis ont fièrement présenté leur "bombardier furtif" en tant que nouvel élément de leur "triade de systèmes d'armes nucléaires".

Compte tenu de cette tendance, il est souhaitable que les deux parties précisent leurs positions officielles afin que le Traité FNI ne soit pas le simple vecteur d'une modernisation encore plus poussée des systèmes d'armements actuels.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Saghafi-Ameri (République islamique d'Iran)

Ma délégation estime que l'aspect qualitatif de la course aux armements doit être examiné parallèlement à son aspect quantitatif. Dans le domaine des armes chimiques, mon pays a été la principale victime de ces armes horribles depuis qu'elles ont été interdites par le Protocole de Genève de 1925 et c'est lui qui a le plus souffert d'une nouvelle génération de ces armes, les gaz neurotoxiques. La technologie nécessaire à la fabrication de ce type d'armes chimiques, contrairement aux types précédents, est beaucoup plus perfectionnée et seuls la possèdent quelques pays, principalement les grandes puissances. Malheureusement, ces armes de destruction massive ainsi que la technologie nécessaire à leur lancement, notamment les missiles balistiques, ont été fournies à l'ennemi au cours de la guerre imposée à mon pays, cela au mépris total de bien des répercussions dangereuses, y compris la prolifération immédiate de ces armes. A présent, alors que la fin de la guerre est en vue, de nombreux pays doivent affronter cette réalité.

La convocation de la Conférence de Paris destinée à renforcer le Protocole de Genève de 1925 est une tentative dans ce sens. Mon pays s'est toujours félicité de toute intiative tendant à imposer l'interdiction complète des armes chimiques. Comme nous l'avons dit clairement dans nos déclarations prononcées à d'autres occasions, la Conférence de Paris ne sera couronnée de succès que si elle aborde le coeur même de la question avec réalisme.

Pour renforcer le Protocole de Genève de 1925, il est indispensable de trouver les failles qui ont permis d'en abuser dans le passé. A notre avis, la tâche principale de toute conférence chargée de renforcer le Protocole de Genève doit être : premièrement, une étude objective et impartiale des effets de l'emploi des armes chimiques dans le passé. La prise de conscience du public joue un rôle important à cet égard, étant donné que l'opinion publique internationale est l'ultime garant de tout accord international.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Saghafi-Ameri (République islamique d'Iran)

Deuxièmement, tous les Etats qui ne sont pas parties au Protocole de Genève de 1925 devraient être invités à y adhérer dans des délais bien définis. De cette façon, l'adhésion universelle au Protocole serait chose faite.

Troisièmement, toutes les parties au Protocole qui ont émis des réserves à propos de son application devraient les annuler, afin que le Protocole ne soit pas uniquement interprété en tant qu'interdiction de l'emploi en premier de ces armes.

Quatrièmement, tous les Etats devraient s'engager à n'utiliser les armes chimiques en aucune circonstance, que ce soit sur la scène internationale ou ailleurs.

Une autre question qui a eu des incidences néfastes sur la sécurité à la fois régionale et internationale est celle du commerce des armes. Une partie substantielle du revenu national des pays, du tiers monde notamment, est empochée par un petit nombre des principaux Etats exportateurs d'armements. Cette situation, outre qu'elle a des incidences économiques négatives sur les pays du tiers monde en en épuisant les ressources et en les rendant encore plus vulnérables aux difficultés économiques, a contribué directement à exacerber les tensions régionales et mondiales.

Les pays exportateurs d'armements bien souvent ne se contentent pas d'empocher des bénéfices colossaux. Ils cherchent également à étendre leur influence au pays importateur. D'autre part, la vente d'armes faisant intervenir une technique perfectionnée est généralement assortie de la présence de conseillers militaires des pays exportateurs. Il est désormais courant qu'au moment de passer un contrat d'armements, l'Etat importateur soit tenu d'accepter la présence de conseillers militaires et techniques, ce qui, en soi, crée des problèmes et des difficultés financiers et sociaux énormes. De plus, leur présence est souvent le prélude à l'influence politique du pays exportateur sur l'Etat importateur, surtout s'il s'agit d'un pays du tiers monde. Malheureusement, l'absence de règles et règlements internationalement reconnus et acceptés a contribué à la persistance de cette tendance.

Un autre élément important directement lié, comme le désarmement, à la paix et à la sécurité internationales est l'instauration d'un ordre équitable au sein de la communauté internationale. Cette notion exige que l'ordre public soit administré universellement et avec équité. Ce type de justice revêt plusieurs dimensions à l'échelle internationale. Du point de vue économique, un ordre de ce genre empêche le pillage des ressources naturelles d'un pays par d'autres pays. Ma délégation ne

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Saghafi-Ameri (République islamique d'Iran)

souhaite pas traiter de tous les aspects de la question étant donné qu'elle a été évoquée au sein d'autres commissions de l'Assemblée générale. Cependant, nous croyons que les mesures politiques suivantes contribueraient de façon importante au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

La première concerne l'universalisation des règles et règlements internationaux, de façon qu'aucun Etat, notamment les grandes puissances, ne puisse se considérer comme échappant à leur juridiction. Autrement dit, les grandes puissances ne devraient ni élaborer ni définir les règlements selon leur bon plaisir. Certaines puissances manifestent aujourd'hui quelque arrogance; lorsque leurs intérêts sont en jeu, elles se comportent comme si rien d'autre n'existait au sein de la communauté internationale. Il est bien sûr évident qu'aucun effort tenté pour justifier l'application de telles politiques, le recours à la force, l'occupation du territoire d'autrui et le recours à des actes de subversion pour renverser des gouvernements légitimes est inacceptable pour la communauté internationale. La persistance d'une telle attitude ne fera qu'affaiblir le système régissant l'ordre et la sécurité internationaux.

L'ordre juridique international devrait être compétent et efficace, afin que que, dès le tout début des conflits internationaux, il soit possible d'en étudier sérieusement les causes et de s'y attaquer résolument. Il est évident qu'en l'absence d'un tel ordre ou en cas de faiblesse de cet ordre, les Etats n'ont d'autre choix que de développer leur propre capacité de défense pour faire face à toute menace à leur sécurité. Il est également évident que ce processus attise à son tour la course aux armements.

Il faudrait que la situation internationale soit constamment surveillée afin de déceler tout problème susceptible de menacer la paix et la sécurité régionales ou internationales et d'y trouver remède. Un tel système de surveillance agirait à titre préventif dans le cas de situations qui tendent à troubler l'ordre international. Autrement dit, le but d'un tel système serait de prévenir les conflits plutôt que d'essayer de leur trouver une solution après coup. Comme l'expérience passée l'a démontré lorsque des questions internationales étaient en jeu, il est beaucoup plus facile de désarmorcer les tensions et les problèmes internationaux et d'en venir à bout avant qu'ils ne deviennent chroniques et n'échappent à tout contrôle. De l'avis de ma délégation, les mécanismes des Nations Unies pourraient jouer un rôle plus actif et plus efficace dans la prévention des crises et des conflits internationaux qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Saghafi-Ameri (République islamique d'Iran)

Il est hors de doute que le maintien de la paix et de la sécurité internationales exige, au même titre que n'importe quelle autre tâche entreprise à l'échelle internationale, la coopération de tous les Etats. A notre avis, une telle coopération n'est possible que dans une atmosphère de compréhension entre nations, exempte de toute forme de discrimination, dans des conditions d'égalité pour tous au regard du droit international et de renforcement des valeurs morales dans la société internationale, sur la base du respect des droits des autres nations.

Mme OSODE (Libéria) (interprétation de l'anglais) : Il est évident que dans la hiérarchie des buts et principes énoncés à l'Article premier de la Charte, le maintien de la paix et de la sécurité internationales est haut placé. Ceux qui participent aux travaux de la Première Commission ont souvent mis l'accent sur le fait que la question centrale de la paix et de la sécurité exige une Organisation des Nations Unies plus forte et plus efficace. Ils ont également exprimé le point de vue selon lequel notre organisation est essentielle au succès du développement économique et social et ont prié instamment le Secrétaire général d'user de son autorité dans toute la mesure possible.

C'est peut-être par intérêt et préoccupation que l'on a fréquemment fait remarquer que l'Organisation des Nations Unies ne progresse pas de façon satisfaisante pour ce qui est de son efficacité, du nombre et de la qualité de son personnel, du rapport entre ses pouvoirs réduits et ses importantes responsabilités, de l'importance que ses membres, et en particulier les grandes puissances, lui accordent généralement et de sa paralysie financière prévisible.

Malheureusement, comme nous le savons tous, en politique internationale, les intérêts nationaux l'emportent sur les considérations d'intérêt général, ce qui donne clairement à penser que les problèmes auxquels l'Organisation des Nations Unies est confrontée découlent essentiellement de l'attitude des Etats et non d'un mécanisme juridique inadéquat, comme cela ressort très justement de nombreuses déclarations faites ici et ailleurs. Aujourd'hui, notre organisation doit être l'incarnation de valeurs durables et non de l'opportunisme et des changements politiques qui ont lieu parmi les Etats Membres.

Jusqu'à ces derniers temps encore nous étions très préoccupés de voir nos débats sur de nombreuses questions se perdre dans la rhétorique et se dérouler dans un climat de méfiance, de tension, de crainte, et même, carrément, d'affrontement.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Osode (Libéria)

Il nous reste encore un long chemin à parcourir; et nous pouvons dire sans risque qu'à l'heure actuelle, même les critiques les plus vives soulignent l'existence chez les Etats Membres d'une volonté politique nouvelle d'utiliser, de manière constructive, le système des Nations Unies et d'en accroître l'efficacité et la portée, ce qui s'avère plus que nécessaire et constitue un objectif tout à fait approprié en cette quarante-troisième et significative année d'existence de l'Organisation.

Ma délégation souhaite que le climat favorable qui prévaut aujourd'hui se confirme. Il a largement contribué aux récents succès constatés dans l'amélioration et la négociation sérieuse de conflits régionaux, à la reconnaissance du rôle salutaire joué par les forces de maintien de la paix des Nations Unies qui se sont vu décerner le prix Nobel de la paix, à la restauration de la crédibilité et de la respectabilité des Nations Unies et au Traité conclu entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée. L'heure n'est cependant pas à la complaisance pour la communauté internationale. Aucune négociation ne doit échouer du fait de tensions politiques ni se dérouler dans un climat d'hypocrisie à peine dissimulée. Une action concertée s'impose si l'on veut que, dans ces domaines comme dans d'autres, de nouveaux progrès soient accomplis.

Il est nécessaire d'élaborer et de promouvoir davantage les mécanismes de sécurité régionale en mettant l'accent sur la nécessité de réaliser des progrès sur les plans commercial, économique, social et culturel. Nous souhaitons voir s'accroître les efforts multilatéraux et la coopération élargie de la communauté internationale. Nous encourageons également les Etats-Unis et l'Union soviétique à continuer d'améliorer d'une façon saine et franche leurs relations, lesquelles sont bien meilleures que par le passé.

Rares sont ceux qui sont prêts à dire publiquement que les efforts notables déployés pour améliorer la paix et la sécurité internationales dépendent des bonnes relations qu'entretiennent les superpuissances, bien qu'il semble que cette dure réalité ait été acceptée, quoique avec hésitation. Encore une fois, ne nous laissons pas influencer par le pouvoir et la puissance. La communauté internationale peut changer de cap à condition qu'elle puisse devenir vraiment unie, et tout particulièrement les nations petites et militairement faibles qui ne peuvent avoir de l'influence individuellement ou influer sur le cours des

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Osode (Libéria)

événements. Quoi qu'il en soit, le Traité historique FNI, bien que considéré comme marginal par certains, permettra de nouveaux progrès dans les négociations entre grandes puissances, car chacune est désormais certaine que cet accord doit être respecté, le Traité n'ayant pas été dicté par une force extérieure et la réputation des deux puissances étant en jeu.

Parce qu'elle menace la paix et la sécurité internationales, la situation au Moyen-Orient doit être résolue par des voies pacifiques grâce à des négociations qui exigent que l'on fasse preuve de compréhension, que l'on puisse modifier son jugement et y mettre une touche d'humanité, ce qui, de l'avis de ma délégation, est à la portée de chaque partie intéressée. Les politiques précédentes qui se sont révélées inadaptées doivent faire place à des politiques à l'écoute des intérêts des parties en jeu. A cet égard, mon gouvernement continuera d'appuyer l'appel en faveur de la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, à laquelle participeraient toutes les parties concernées.

Point n'est besoin de dire que l'Afrique du Sud raciste est une autre région du monde qui menace gravement la paix et la sécurité internationales en raison de sa politique d'apartheid, et, j'ose le dire, de sa capacité nucléaire. A ce propos, nous pensons que la limitation ou la réduction des dépenses militaires appelle, dans le contexte de l'Afrique, un examen minutieux. Ainsi, en ce qui concerne les Etats de première ligne, nous faisons nôtre l'idée selon laquelle la pression exercée par l'Afrique du Sud et ses menaces de déstabilisation justifient pleinement les dépenses militaires engagées par ces Etats. La réduction des dépenses militaires ne saurait être envisagée que si la quantité d'armes achetées dépasse le montant nécessaire pour garantir la sécurité, et ma délégation a tendance à partager le point de vue selon lequel les armements destinés à lutter contre l'Afrique du Sud ne peuvent être soumis à un plafonnement.

Et pourtant, ma délégation pense qu'il conviendrait d'inverser la course aux armements, tant nucléaires que classiques. Il devrait exister un système collectif ou mondial et régional qui garantirait la sécurité de chaque Etat par l'assurance d'une sécurité égale pour tous et grâce à des mécanismes internationaux efficaces en vue du règlement pacifique des différends conformément à la Charte des Nations Unies. Par ailleurs, il faudrait que les Etats envisagent de signer, ratifier et renforcer les traités, conventions et accords internationaux afin de veiller à leur mise en oeuvre.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Osode (Libéria)

L'obligation qui incombe au peuple du Libéria, conséquence de son désir d'améliorer sa société et des menaces que l'accroissement des armements nucléaires et classiques fait peser sur lui, exige qu'il fasse tout ce qui est nécessaire pour garantir sa sécurité immédiate. L'aspect militaire, longtemps considéré comme une source de sécurité par la plupart des pays, continuera cependant d'être un facteur important. Nombre d'entre nous ont eu la sagesse de modifier leur perception de la sécurité sur les plans politique, idéologique et socio-économique. Aucun gouvernement ne peut échapper aux menaces non militaires à sa sécurité. Dans un certain nombre de pays africains, des milliers d'êtres humains sont morts et les vies de millions d'autres sont menacées par la famine. La sécheresse et la désertification continuent de s'étendre. S'y ajoutent les problèmes liés aux catastrophes naturelles et au fardeau de la dette auxquels se heurtent non seulement les pays africains, mais ceux d'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Asie, nous contraignant à compter sur la charité de la communauté internationale.

Ces risques expliquent le sérieux avec lequel de nombreux pays en développement considèrent le problème, en accordant désormais une attention plus grande aux nombreuses menaces non militaires touchant leur sécurité. Enfin, nous avons fini par admettre que l'on ne saurait user d'influence et jouir de la stabilité et de la sécurité sans se doter d'une économie forte et viable. D'où la nécessité de reconsidérer sérieusement les sommes stupéfiantes que les pays en développement consacrent aux armements.

Ma délégation estime qu'aucun pays ne doit à l'extérieur donner de lui une image différente de ce qu'il est chez lui ni mener une politique étrangère qui n'ait pas reçu au préalable le plein appui de son peuple. A cet égard, il convient de sensibiliser l'opinion publique à la nécessité d'adapter la politique de son pays à celle de la communauté internationale.

En fait, ma délégation est convaincue qu'une prise de conscience, tant publique que privée, plus aiguë du rôle des Nations Unies, de ses capacités actuelles et futures s'impose si l'on veut qu'au fossé très large qui existe depuis si longtemps dans tant de pays, au niveau de la compréhension du public, se substituent une appréciation sérieuse et fondée de notre organisation et un appui à son renforcement futur.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Osode (Libéria)

Ma délégation pense que ce n'est pas là un mince bilan sur le plan des travaux effectivement entrepris par les Nations Unies. La Charte a confié aux Nations Unies et à ses agences spécialisées des tâches très diverses. Si ma délégation doit se plaindre, ce n'est pas du manque de documentation, mais de l'abondance et du gaspillage qui en résulte. Il serait impossible d'évaluer avec précision dans une seule déclaration toutes les activités réalisées par l'Organisation depuis plus de 43 ans. Ma délégation pense que pour évaluer les réalisations positives des Nations Unies il faurait procéder à un examen minutieux de l'ensemble des résolutions adoptées par les organes et organismes de l'Organisation et savoir dans quelle mesure les Etats Membres ont pris des mesures d'ordre pratique pour appliquer ces résolutions et décisions.

Lorsqu'il n'y a pas unité de vues à la Première Commission, il ne faut pas interpréter cela négativement ou comme indiquant un manque d'intérêt. Lorsque la signification d'une question nous échappe, il faut alors que nous nous efforcions chaque jour de mieux la comprendre. Tant qu'elle n'est pas comprise, ma délégation juge inutile de faire accepter des points de vue que nous ne partageons pas ou des politiques avec lesquelles nous ne sommes pas d'accord. La Commission doit être une instance où on partage les vues et les appuie pour leur valeur intrinsèque; cela pourrait, nous l'espérons, se traduire en décisions de consensus.

La solution des problèmes que nous connaissons aux Nations Unies et de ceux que nous examinons aujourd'hui ne devrait pas être envisagée sous l'angle des intérêts égoïstes nationaux ou, pis encore, de considérations partisanes de politique nationale. Elle devrait plutôt être envisagée d'un point de vue global conformément à la Charte des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai reçu une requête de l'Observateur de la République populaire démocratique de Corée, M. Chang Yong Chol, qui souhaite faire une déclaration. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Comité fait droit à cette requête.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole à l'Observateur de la République démocratique populaire de Corée.

M. CHANG (République populaire démocratique de Corée) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission et vous souhaiter tout succès dans votre tâche importante.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Chang (Rép. pop. dém. de Corée)

La question "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale" figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis sa vingt-cinquième session, ce qui prouve que la sécurité internationale est l'une des questions politiques internationales les plus importantes.

L'humanité aborde aujourd'hui une nouvelle étape sur la voie de l'édification d'un nouveau monde prospère et pacifique. Une phase de détente s'ouvre progressivement dans les relations internationales, où un climat d'affrontement et de guerre froide a régné pendant longtemps. Cela permet aux peuples d'espérer en un avenir pacifique.

Toutefois, aucun changement radical ne s'est produit dans le processus de paix et de sécurité internationales. La course aux armements - notamment la course aux armements nucléaires - se poursuit; des conflits dangereux continuent de se produire dans différentes régions du monde; la situation économique mondiale, notamment la situation économique des pays en développement, se détériore; et nous assistons à des menaces incessantes au recours à la force, à l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, à l'agression contre d'autres pays, et à la pratique de politiques qui violent l'indépendance et la souveraineté des Etats.

Ces réalités exigent que la communauté internationale agisse sans délai pour attirer l'attention sur la nature globale et générale de la sécurité et pour assurer tant la sécurité militaire que la sécurité dans les domaines économique, humanitaire et autres.

L'humanité souhaite vivre dans un monde pacifique, exempt d'agression et de guerre. Pour prévenir la guerre et assurer la paix et la sécurité internationales, il importe que nous passions maintenant au désarmement, au désarmement nucléaire en particulier, au retrait des troupes étrangères d'agression dans d'autres pays, au démantèlement des bases militaires d'agression dans les pays étrangers, et à l'établissement de zones dénucléarisées pacifiques dans diverses parties du monde.

Ma délégation se félicite de la signature du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - Traité FNI - entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, et pense que les deux pays pourront très bientôt parvenir à un accord sur une réduction de 50% de leurs armes stratégiques nucléaires. Ma délégation pense en outre que les armes nucléaires et chimiques de tous types et toutes les autres armes de destruction massive devraient être complètement détruites et abolies.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Chang (Rép. pop. dém. de Corée)

Ma délégation saisit cette occasion pour réaffirmer son appui aux initiatives et propositions de paix constructives présentées par les pays socialistes et les pays non alignés en vue de mettre fin à la course aux armements, de parvenir au désarmement général, de prévenir la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et d'assurer la paix et la sécurité internationales. Nous exprimons notre solidarité avec les peuples qui luttent pour établir des zones dénucléarisées et des zones de paix en Asie du Nord-Est, dans le Pacifique Sud, dans l'océan Indien, en Europe, dans la péninsule des Balkans, au Moyen-Orient, en Afrique et en Amérique latine, de même que nous exprimons notre solidarité avec les peuples namibien et palestinien et d'autres peuples dans la juste lutte qu'ils mènent pour l'indépendance nationale et la liberté et contre l'impérialisme, le colonialisme et le racisme.

La paix et la sécurité dans une région et dans un continent sont étroitement liées à la paix mondiale. Dans la région de l'Asie-Pacifique, des forces nucléaires importantes sont déployées; des pays sont menacés du recours à la force. Cela aboutit à la création d'une situation complexe dans la région. La souveraineté des pays et des peuples est violée et la paix et la sécurité internationales sont compromises. Améliorer la situation dans la région Asie-Pacifique s'impose maintenant d'urgence si l'on veut accélérer le processus de relâchement de la tension sur le plan international et assurer une paix mondiale durable.

La réduction des tensions et l'instauration de la paix et de la sécurité sur la péninsule Coréenne constituent un maillon important de la lutte menée pour améliorer la situation dans la région de l'Asie-Pacifique. Pour éliminer le danger d'une guerre nucléaire en Corée, il faut procéder au retrait des troupes étrangères de la Corée du Sud et retirer les armes qui s'y trouvent, dénucléariser la péninsule Coréenne et résoudre la question de Corée d'une manière pacifique.

Pour s'acquitter de sa noble mission qui est de façonner le destin de notre nation, et pour oeuvrer à la cause de la paix mondiale, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a proposé un certain nombre d'initiatives et de propositions pour garantir la paix en Corée et parvenir à la réunification pacifique de la nation, ne ménageant aucun effort pour traduire ces idées dans la pratique.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Chang (Rép. pop. dém. de Corée)

Le 7 novembre, la République populaire démocratique de Corée a proposé quatre principes pour garantir la paix sur la péninsule de Corée et a avancé des propositions en vue de la réduction progressive de toutes les forces armées sur la Péninsule et du relâchement de l'affrontement politique et militaire.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Chang (Rép. pop. dém. de Corée)

Les propositions, qui constituent une nouvelle initiative de paix importante, ont été faites à une réunion conjointe du Comité populaire central, du Comité permanent de l'Assemblée populaire suprême et du Conseil d'administration. La réunion conjointe a souligné le besoin d'assurer la paix dans la péninsule Coréenne afin d'éliminer la crainte constante de guerre, de créer les conditions de réunification pacifique et afin de contribuer à la cause de la paix en Asie et dans le reste du monde. Nous avons présenté les quatre principes suivants à cet effet : la paix dans la péninsule Coréenne doit être tout d'abord orientée vers la réunification du pays; deuxièmement, elle doit être garantie par le retrait des forces armées étrangères; troisièmement, elle doit être garantie par une réduction des armes dans le Nord et dans le Sud; quatrièmement, elle doit être réalisée par le dialogue entre les parties responsables de l'aggravation des tensions.

Un ensemble de propositions de paix ont été présentées pour appuyer ces quatre principes, donnant en détail le calendrier du retrait progressif des troupes étrangères et de la réduction des armes au Nord et au Sud, ainsi que des mesures concrètes pour atténuer l'affrontement militaire et politique actuel. La réunion conjointe a proposé que les armes nucléaires qui se trouvaient au sud soient retirées en deux phases d'ici la fin de 1990. Pour être plus précis, les armes déployées au nord de 35° 30' de latitude N seraient retirées au cours de la première phase (d'ici la fin de 1989) si la proposition était adoptée, et celles déployées au sud de cette ligne seraient retirées au cours de la deuxième phase (d'ici la fin de 1990). Les propositions demandent le retrait des forces des Etats-Unis en trois phases d'ici la fin de 1991. Les forces terrestres, conjointement avec le commandement des forces américaines, se retireraient au sud de la ligne qui relie Pusan et Chinhae à 35° 30' de latitude N dans la première phase (d'ici la fin de 1989), l'ensemble des forces terrestres se retireraient de la Corée du Sud au cours de la deuxième phase (d'ici la fin de 1990) et les forces aériennes et navales se retireraient au cours de la troisième phase (d'ici la fin de 1991). Pour ce qui est de la réduction des forces armées de la Corée du Nord et de la Corée du Sud, la proposition envisage un programme en trois phases, jusqu'à la fin de 1991, commençant par les forces de la ligne de front déployées le long de la ligne de démarcation militaire, les unités spéciales et les parachutistes. Il est recommandé que les forces armées au Nord et au Sud soient séparément réduites

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Chang (Rép. pop. dém. de Corée)

à 400 000 d'ici la fin de 1989, à 250 000 d'ici la fin de 1990 et à moins de 100 000 à partir de 1992 et après. La réunion conjointe a demandé des pourparlers tripartites entre la République populaire démocratique de Corée, les Etats-Unis et la Corée du Sud pour discuter de ces questions militaires. Les pourparlers entre la République démocratique de Corée et les Etats-Unis ou les pourparlers bilatéraux Nord-Sud pourraient également avoir lieu dans le cadre des pourparlers tripartites. Nous avons également invité les représentants des pays membres de la Commission de supervision des Nations Unies à assister à titre d'observateurs aux pourparlers tripartites proposés. La réunion conjointe a demandé que soient tenus des pourparlers politiques et militaires à haut niveau entre le Nord et le Sud pour relâcher les tensions politiques et militaires entre le Nord et le Sud. Si les pourparlers tripartites entre la République démocratique de Corée, les Etats-Unis et la Corée du Sud et les pourparlers politiques et militaires Nord-Sud à haut niveau ont lieu et s'ils sont couronnés de succès, le Nord et le Sud pourraient tenir des pourparlers à haut niveau dans une bonne atmosphère.

Ces propositions de paix qui ont été adoptées à la réunion conjointe sont très réalistes et très raisonnables et ont pleinement tenu compte de la volonté des Etats-Unis qui ont dit qu'ils espéraient voir un relâchement de la tension dans la péninsule Coréenne. Ces propositions ont également tenu compte de la volonté des autorités coréennes qui ont dit qu'elles seraient prêtes à discuter des problèmes militaires, y compris du désarmement.

Le 16 novembre, le Premier du Conseil d'administration et le Ministre des affaires étrangères ont adressé des lettres au Premier Ministre de la Corée du Sud et au Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, respectivement, afin de mettre en oeuvre ces propositions. Nous pensons que les Etats-Unis et la Corée du Sud répondront de façon positive à nos propositions de paix afin qu'elles puissent être mises en pratique dès que possible pour assurer la paix en Corée.

Ma délégation reste convaincue que les peuples et les gouvernements épris de paix continueront d'exprimer activement leur solidarité avec le peuple coréen dans leur lutte pour réduire les tensions et pour assurer la paix en Corée afin de parvenir à réunification pacifique du pays.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai également reçu une demande de la part de l'Observateur de la République de Corée, M. Nake Chun Choi, qui voudrait faire une déclaration. S'il n'y a pas d'objection, je conclurai que la Commission accède à sa demande.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole à l'Observateur de la République de Corée.

M. Nake Chun CHOI (République de Corée) (interprétation de l'anglais) : Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole à la Commission, je permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter très chaleureusement pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous vous savons gré de la manière remarquable dont vous avez mené à bien les travaux de cette importante commission.

Récemment, nous avons été témoins de nombreux événements positifs à l'échelle internationale. Les progrès réalisés en vue du règlement pacifique de certains conflits régionaux et la tendance générale à un rapprochement Est-Ouest font naître en nous un renouveau d'optimisme.

Malgré ces développements positifs, toutefois, il y a encore de nombreux foyers de tensions à l'échelle internationale, notamment dans la péninsule Coréenne. Nous devons nous efforcer de trouver des solutions communes à ces problèmes afin de renforcer la paix et la sécurité internationales.

A cet égard, nous partageons avec de nombreuses autres délégations l'idée que les conflits régionaux ne sont pas le résultat d'une insuffisance de la Charte des Nations Unies mais proviennent de la conduite des Etats qui n'en respectent pas toujours les principes.

Nous pensons également que la voie de la paix passe par la confiance et la coopération. Nous pensons que l'édification de la confiance mutuelle et de la coopération par le dialogue est une première mesure visant à promouvoir la paix internationale.

Partant de ce principe, le Gouvernement de la République de Corée a essayé de poursuivre le dialogue avec la Corée du Nord pour relâcher les tensions et promouvoir la paix sur la péninsule Coréenne.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Nake Chun Choi (Rép. de Corée)

La péninsule Coréenne est dominée depuis 40 ans par la méfiance générale entre le Nord et le Sud. Il est regrettable que cette situation d'affrontement persiste à un moment où les pays du monde entier recherchent activement le dialogue et les échanges malgré leurs divergences idéologiques et politiques. Par conséquent, la tâche suprême de la République de Corée est de mettre fin à cette situation d'affrontement et de rétablir la paix sur la péninsule Coréenne.

A cet égard, la question du désarmement revêt une importance critique. Toutefois, rien n'est plus urgent ni plus important que l'adoption de mesures pour surmonter la méfiance et pour établir la confiance entre les deux Corées, grâce au dialogue et aux contacts. Il est peu réaliste de penser que l'on peut, d'un bond, passer d'une situation de non-reconnaissance mutuelle, de non-dialogue et de non-contacts à une situation de négociations sur le désarmement.

La sécurité et le désarmement sont indivisibles. Comme l'ont souligné à plusieurs reprises de nombreux représentants à la Commission, aucune mesure de contrôle des armements ni aucune mesure de désarmement ne seront possibles si elles ne maintiennent - et si possible, renforcent - la sécurité des Etats intéressés. En outre, comme les armes et les forces armées ne sont que le reflet de l'hostilité et de la tension politiques sous-jacentes, les questions de désarmement doivent être considérées dans le contexte des relations globales entre les Etats.

Suivant cette hypothèse, notre ministre des affaires étrangères, dans sa déclaration à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à présenté une proposition qui peut être résumée comme une méthode d'approche du désarmement en trois étapes sur la péninsule de Corée.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Nake Chun Choi (Rép. de Corée)

Il a proposé : premièrement, le renforcement de la confiance mutuelle par le dialogue et le développement de liens de coopération entre le Sud et le Nord; deuxièmement, l'institutionnalisation d'un arrangement destiné à prévenir les hostilités par la conclusion d'un pacte de non-agression Sud-Nord; et, enfin, l'ouverture de négociations sur des mesures de désarmement.

Je tiens à réaffirmer que la République de Corée est prête à discuter avec la Corée du Nord de toutes les questions concernant les deux pays, y compris le désarmement, à condition que la Corée du Nord accepte de coopérer avec la République de Corée en prenant les dispositions nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité dans la péninsule Coréenne. Nous cherchons à établir des liens d'association avec la Corée du Nord.

Il est des plus significatifs que le Président Roh Tae Woo lui-même ait clairement fait comprendre dans son discours à l'Assemblée générale, le 18 octobre 1988, que même avant qu'une déclaration de non-agression - qu'il a proposée - ne soit signée avec la Corée du Nord, la République de Corée ne recourra jamais en premier à la force contre le Nord.

Dans le cadre de la recherche d'un compromis avec la Corée du Nord, le Président Roh a proposé au dirigeant nord-coréen en août dernier, à titre de mesure concrète, la tenue de pourparlers directs. Si la réunion au sommet proposée a lieu, tous les problèmes soulevés en ce qui concerne le désarmement, la limitation des armements et autres questions militaires seront examinés sérieusement en vue de leur trouver une solution.

La Corée occupe une position géopolitique où les intérêts des grandes puissances de l'Est et de l'Ouest sont étroitement mêlés. Etant donné l'importance géopolitique d'une telle situation, le déclenchement de nouvelles hostilités dans la péninsule Coréenne pourrait dégénérer aisément en un conflit généralisé.

Il est par conséquent évident que la recherche d'une paix durable dans la péninsule Coréenne ne peut être considérée indépendamment de ses liens avec les pays qui l'entourent. La convocation d'une conférence consultative de paix à laquelle participeraient les Etats-Unis d'Amérique, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, la République populaire de Chine, le Japon ainsi que la Corée du Nord et la Corée du Sud créerait certainement un environnement international plus propice à l'instauration de la paix en Corée et à la réunification pacifique de la Péninsule.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Nake Chun Choi (Rép. de Corée)

En ce qui concerne la création de zones dénucléarisées régionales, y compris en Asie du Nord-Est, nous pensons que ce genre de proposition est réalisable moyennant l'accord librement consenti de tous les Etats intéressés. Lors de l'examen de ces questions, les caractéristiques régionales devraient également être pleinement prises en compte.

Pour terminer, je voudrais assurer la Commission que la République de Corée continuera d'oeuvrer au relâchement des tensions et à la promotion de la paix dans la péninsule Coréenne et, partant, de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. DJERMAKOYE (Niger) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que je prends la parole depuis le début des travaux de cette commission, vous me permettrez de vous adresser, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, les chaleureuses félicitations de ma délégation pour votre brillante élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes impressionnés par la maîtrise remarquable, la compétence et la clairvoyance avec lesquelles vous dirigez nos délibérations.

La question de la sécurité internationale, après celle du désarmement qui, le mois passé, a fait l'objet d'un long débat au sein de cette commission, constitue pour toutes les nations une préoccupation de la plus haute importance.

Il est heureux que ce point figure, depuis deux ans, à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et qu'il soit examiné en Première Commission et dans le même fil que celui relatif au désarmement, car le lien paraît étroit et indissoluble entre ces deux préoccupations de la communauté des nations.

Au Niger, nous avons acquis la conviction, et avons pris l'habitude de dire, qu'il n'y a pas de développement sans sécurité et sans stabilité. Cette conviction que nous nous sommes forgée pour nous-mêmes et qui guide nos démarches, nous la partageons avec la communauté internationale dans son ensemble et sommes, à cet égard, particulièrement attentifs à l'évolution constatée ces derniers mois dans plusieurs régions du monde : les armes se sont tues, nous l'espérons pour toujours, entre l'Iraq et l'Iran, après huit années d'une guerre particulièrement meurtrière; les Etats-Unis et l'Union soviétique ont conclu, en décembre dernier, le Traité historique sur l'élimination des armes nucléaires intermédiaires; en Afghanistan et au Kampuchea, d'heureuses et encourageantes perspectives de règlement de paix se font jour avec l'annonce et l'intention clairement manifestée du retrait des forces

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Djermakoye (Niger)

étrangères de ces deux pays; en Afrique australe, la question namibienne suscite de réels et légitimes espoirs, avec les pourparlers quadripartites, de voir la Namibie accéder rapidement à l'indépendance; ainsi qu'au Sahara occidental, où le plan de paix des Nations Unies et les pourparlers indirects entre les parties au conflit, sous les auspices du Secrétaire général, augurent, aujourd'hui plus que jamais, un aboutissement heureux.

Cette atmosphère de détente et de relative quiétude, nous la devons à l'action de l'Organisation des Nations Unies, aux dispositions de sa Charte et au rôle que joue le Secrétaire général. Mais la question de la sécurité internationale est si complexe, avec tant d'implications, qu'il nous paraît nécessaire de l'appréhender dans une perspective intégrée et globale : ainsi, les grandes puissances militaires et nucléaires et les petits pays ne sauraient avoir la même conception ni partager la même approche de la sécurité. De même, les pays industrialisés et ceux en développement ne peuvent partager les mêmes préoccupations en la matière. Cependant, l'objectif final, qui est la sécurité et la stabilité, demeure pour tous le même.

Les négociations entre les deux superpuissances et les accords et traités auxquels elles aboutissent constituent certainement des progrès significatifs pour l'humanité. Mais rien ne remplace le système de sécurité qu'institue la Charte des Nations Unies, dès lors que tous les Etats s'engagent à coopérer à le respecter et à le faire fonctionner. Oui, il nous paraît illusoire de penser que les seules négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'URSS, si importantes soient-elles, suffisent pour réaliser la paix et la sécurité internationales, qui ont une dimension globale et planétaire, transcendant ainsi les rapports Est-Ouest.

La sécurité, selon nous, ne doit pas être perçue sous son seul aspect politico-militaire. Elle doit, tout naturellement, découler du processus du désarmement, sans lequel elle n'aurait aucun fondement. Elle est multidimensionnelle et doit aussi être appréhendée dans ses implications économiques, sociales, culturelles et humanitaires. A quoi serviraient, par exemple, toutes les économies qui seraient réalisées dans le cadre du désarmement, suite à la destruction des milliers d'arsenaux militaires des grandes puissances, si au moins une infime partie des sommes ainsi épargnées ne devait être utilisée pour soulager la misère de millions d'êtres humains?

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Djermakoye (Niger)

Pourquoi n'envisagerait-on pas, dans la perspective d'une relation dialectique entre désarmement et développement, la constitution d'un fonds consacré au financement d'activités de développement économique, social et humanitaire à partir des économies réalisées à la suite du désarmement? Le monde, en tout cas, ne saurait vivre en paix, même si toutes les armes nucléaires, chimiques et autres étaient détruites, si plus de la moitié de l'humanité vit dans la pauvreté et la misère pendant que l'autre partie de cette même humanité vit dans l'opulence la plus anachronique.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Djermakoye (Niger)

La sécurité signifie donc, pour les pays en développement, au-delà de son acception strictement militaire, et peut-être plus que celle-là, l'instauration d'un nouvel ordre économique et social international plus juste et plus équitable. Elle signifie aussi, pour les petits pays faibles, la garantie de vivre en toute tranquillité et en toute quiétude, à l'abri de toute menace d'agression ou d'emploi de la force, dans le respect strict de leurs convictions et de leur libre choix et en se fondant sur les principes et normes du droit international.

Il y a plus de 40 ans, au sortir de la seconde guerre mondiale, les rédacteurs de la Charte, dans leur infinie sagesse, y avaient inclus les dispositions qui continuent, aujourd'hui encore, de résister à l'épreuve du temps et de prouver leur efficacité. Mais ces dispositions, aussi solides et pertinentes qu'elles soient, ne valent que par la rigueur avec laquelle tous les Etats Membres, petits et grands, riches et pauvres, puissants et faibles, les respectent et s'engagent à les soutenir et à oeuvrer quotidiennement à leur renforcement.

Les mécanismes de la Charte, avec le Conseil de sécurité chargé de les mettre en oeuvre, pour garantir la paix et la sécurité internationales, sous l'égide et l'autorité du Secrétaire général, constituent l'arsenal juridique et institutionnel sur lequel se fonde la quiétude dans laquelle vit notre planète depuis plus de 40 ans.

C'est dire que nous devons toujours davantage renforcer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et de son système de sécurité et promouvoir la primauté du droit international dans les relations entre Etats.

C'est le lieu de se réjouir tout légitimement de la décision heureuse du Comité Nobel d'attribuer, cette année, le prix Nobel de la paix aux Nations Unies, à travers ses forces de maintien de la paix. Cette distinction, en même temps qu'elle honore et grandit notre organisation, la réhabilite et accroît son prestige tout en administrant la preuve de son efficacité et de son caractère irremplaçable. Cette organisation constitue assurément pour tant de pays, et plus particulièrement les petits pays, la garante de leur sécurité et de leur stabilité.

C'est de la foi, de la force avec laquelle ces petits pays défendent l'esprit de la Charte et apportent leur soutien aux Nations Unies que dépend donc la pérennité des idéaux sur lesquels elles se fondent et la réussite de leurs actions.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Djermakoye (Niger)

Pays enclavé dans la partie occidentale du continent africain, se situant à plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de kilomètres de la mer, partageant de longues frontières héritées de la colonisation avec sept pays voisins et se trouvant dans un environnement géopolitique particulièrement difficile, qui requiert une vigilance de tous les instants, le Niger sait et mesure tout le prix qui s'attache à la paix et la sécurité. Il a souvent vu celles-ci menacées, voire rompues dans diverses régions du continent, parfois même à ses frontières.

Il a, de tout temps, oeuvré pour la conciliation chaque fois que la sécurité s'est trouvée menacée et encouragé les pays frères à faire preuve de sagesse et à privilégier les vertus du dialogue pour trouver des solutions justes à leurs différends.

Il a, dans un esprit de fraternité et de responsabilité, mené avec l'Algérie soeur des négociations qui ont abouti, en 1982, à la délimination et au bornage de la frontière commune, et s'emploie à accomplir le même geste avec ses autres voisins du Nigéria et du Burkina Faso.

C'est là certainement un exemple que devraient suivre d'autres pays confrontés au délicat problème des frontières héritées de la colonisation qui, hélas trop souvent, est la cause de tant de conflits fratricides et tout simplement et toujours inutiles.

La paix et la sécurité internationales constituent des biens si précieux qu'il ne serait pas exagéré de les considérer, à défaut de les déclarer "patrimoine commun de l'humanité". Les générations actuelles ont, à cet égard, une lourde responsabilité et un devoir impérieux de les préserver pour les générations à venir. Aussi pensons-nous qu'il est nécessaire que ce point concernant la sécurité figure de façon permanente à l'ordre du jour des différentes sessions des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons ainsi d'achever le débat sur les points de l'ordre du jour à l'examen. Demain matin, nous nous prononcerons sur les projets de résolution au titre des points 71, 72 et 73 de l'ordre du jour relatifs à la sécurité internationale. Ces projets de résolution sont contenus dans les documents A/C.1/43/L.74/Rev.1, A/C.1/43/L.84/Rev.2, A/C.1/43/L.85/Rev.1, A/C.1/43/L.86, A/C.1/43/L.87 et A/C.1/43/L.88.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. KHERADI (Secrétaire de la Commission) (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres de la Commission que les pays dont les noms suivent se sont portés coauteurs des projets de résolution suivants :

A/C.1/43/L.74/Rev.1 : République démocratique populaire lao et Viet Nam;

A/C.1/43/L.88 : Sri Lanka.

La séance est levée à 17 h 25.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library